

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 11

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Représentés : 7

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoins : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**ACTUALISATION DES
TARIFS**

**BUDGET DE LA
COMMUNE**

Etaient représentés :

Adjoins : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161213-DEL20161211-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2017, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

1) POLITIQUES PUBLIQUES

	TARIFS VOTES
Sport	
Participation communale aux séjours sportifs organisés par l'ODEL VAR / enfant	
Revenus annuels des familles	
Tranche 2017	
de 0 à 11 200 euros	50,00 €
de 11 201 à 19 100 euros	30,00 €
de 19 101 à 26 900 euros	10,00 €
au-delà de 26 900 euros	aucune participation
Colonie de vacances (hors séjours sportifs et linguistiques)	
Tranche 2017	Participation communale
de 0 à 11 200 euros	Participation égale à 50% du séjour avec un maximum de 300 €
de 11 201 à 19 100 euros	Participation égale à 30% du séjour avec un maximum de 200 €
de 19 101 à 26 900 euros	Participation égale à 15% du séjour avec un maximum de 100 €
au-delà de 26 900 euros	Aucune participation communale

	TARIFS VOTES
Mini-Golf	
Activité du Mini-Golf	
enfants de - de 12 ans	2,50 €
pour les + de 12 ans	4,50 €
Forfait d'utilisation du Mini Golf	22,00 €
Accueil de Loisirs - Jardin des Mômes / Cité des Sports	
Application du barème de la CAF	
<p>Forfait journée : = Ressources ménage rapportées au mois x taux C.A.F x forfait journée Tarif minimum : 1 € + montant d'un repas restaurant scolaire</p>	

2) TOURISME

	TARIFS VOTES
Taxe de séjour (Hors part départementale)	
(PLAFOND - ARTICLE D2333-45 CGCT)	
<p>La taxe de séjour (L2333-37 CGCT) est perçue par les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires qui la versent, aux dates fixées par délibération du Conseil Municipal, sous leur responsabilité, au Receveur Municipal</p> <p style="text-align: center;">Date limite fixée pour 2017 : 31 décembre 2017</p> <p>La loi de finances 2015 concernant l'article 67 sur la réforme de la taxe de séjour a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2014 (Loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015). Le Conseil Constitutionnel, dans sa décision du 29 décembre 2014, a validé l'article sur la taxe de séjour, voté par le Parlement le 18 décembre 2014</p>	
<p>Hôtels de Tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.</p>	2,80 €

Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	2,00 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	1,20 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,90 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranches de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	0,75 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement.	0,75 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €

Exonérés : - Personnes mineures.

- Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 50€ par semaine.

	TARIFS VOTES
Pour une association	
Salles Municipales (Félix Paul, Maison des Jeunes, Capitainerie de la Madrague, salle des Etoiles, salle du Mouranier)	133,00 €
Salle Bernard Revest	153,00 €
Salle Falquette	367,00 €
Espace Provence	1 591,00 €
Pour une personne privée résidente	
Salles Municipales (Maison des Jeunes)	306,00 €
Copropriétés et assimilées, Assemblée Générale	
Le Mouranier, Maison des Jeunes, Capitainerie de la Madrague, Félix Paul	61,00 €
Salle Bernard Revest	82,00 €
Maison des Associations	31,00 €
Location Stade SAULNIER / 1/2 journée pour les équipes qui évoluent en ligue 1 et les équipes de football professionnelles	561,00 €
Perte des clés des salles municipales	82,00 €
Cautions	
Salle Falquette et Espace Provence	408,00 €
Autres salles municipales	204,00 €
Clé permettant l'accès à une barrière ou un portique de la Commune	102,00 €

4) DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

	TARIFS VOTES
Accès aux documents administratifs (la feuille)	0,50 €
Communication sur support informatique de la liste électorale	20,00 €

5) CULTURE

	TARIFS VOTES
Bibliothèque	
Cotisation annuelle pour les enfants	6,20 €
Cotisation annuelle pour les adultes	22,00 €
Cotisation annuelle pour les titulaires de la carte "famille nombreuse"	31.20 €
Participation hebdomadaire en cas de restitution tardive des livres	30,00 €
Cotisation annuelle pour les étudiants	10,40 €
Cotisation pour une durée inférieure ou égale à 2 mois	12 € (cotisation) + 50 € (dépôt de garantie)

	TARIFS VOTES
Ecole Municipale de musique	
Ecole de Musique	
Cotisation annuelle par famille	38,00 €
Cours de solfège	

Elèves résidents (-18 ans)/trimestre	65,00 €
Adultes résidents et enfants non-résidents/trimestre	85,00 €
Adultes non résidents/trimestre	115,00 €
Ateliers de musique d'ensemble vocal et instrumental (Chorale, Jazz, Musique de chambre...)	
Personnes inscrites à un autre cours/trimestre	16,00 €
Personnes non inscrites à un autre cours/trimestre	65,00 €
Prêts d'instruments/mois	12,50 €
Atelier d'éveil musical	
Pour les enfants résidents/trimestre	38,00 €
Pour les enfants non-résidents/trimestre	57,00 €
Tarifs spécifiques pour les familles de 3 enfants et plus	
3ème enfant d'une même famille	1/2 tarif
à partir du 4ème enfant d'une même famille	Gratuité
CINEMA CASINO	
Tarifs publics à compter du 1er juillet 2016 - DELIB N°2016-05-17 du 03/05/16	TARIFS VOTES
Plein tarif	6,50 €
Tarif réduit - <i>Etudiants, familles nombreuses, + 70 ans</i>	5,50 €
Tarif réduit - <i>Moins de 14 ans</i>	4,00 €
Tarif réduit - <i>Le mercredi pour tous</i>	5,50 €
Carte abonnement - <i>Carte de 10 places</i>	50,00 €
Tarif CE	5,00 €
Tarif groupes - <i>Centre de loisirs, groupes</i>	4,00 €
Tarif scolaire - <i>Scolaires</i>	4,00 €
Tarif scolaire - <i>Scolaires courts</i>	3,00 €
Tarif scolaire - <i>Dispositifs nationaux spécifiques</i>	2,50 €
Contenu alternatif - <i>Retransmission en direct d'opéras, d'évènements sportifs ou culturels...</i>	12,00 €
<i>Pas de supplément pour les séances 3 D</i>	

6) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

	TARIFS VOTES
URBANISME	
Réponses données à un notaire, un professionnel de l'immobilier et à un particulier	20,00 €
Emplacements Publicitaires	
Taxe sur les emplacements publicitaires	TARIFS VOTES
Enseignes, Pré-Enseignes, Publicité - le m ²	20,00 €

	TARIFS VOTES
Restaurant scolaire	
Elèves/jour/enfant	2,85 €
Enseignant et personnel municipal-Prestations de service/jour scolaire	6,90 €
Grand nombre hors jour scolaire dans la semaine	6,90 €
Week-end et jours fériés	7,80 €
Garderie périscolaire et étude surveillée	
Ecole Primaire - Etude surveillée	2,20 €
Ecole Maternelle - Garderie du soir	2,20 €
Pour le 3ème enfant et suivants (Etude surveillée et garderie du soir confondues)	Gratuité

	TARIFS VOTES
Droits d'inscription à l'accueil périscolaire organisé au sein des écoles (suite à la réforme des rythmes scolaires)	
Inscription par semaine et par enfant (pour 3 heures soit le mardi après-midi soit le jeudi après-midi)	1,00 €
Participation des communes voisines pour les enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune / élève (Art L212-8 et R212-21 Code de l'Education)	635,00 €
Transport scolaire	
participation des familles pour 1 enfant / an	55,00 €
participation des familles pour le 2ème enfant / an	27,50 €
Pour le 3ème enfant et suivants	Gratuité
Crèche	
Application du barème de la CAF	

8) DOMAINE PUBLIC

	TARIFS VOTES
DOMAINE PUBLIC - EMBLEMES	
Droit de place sur les marchés	2,40 €/ m linéaire
Occupation par les Forains	
Par m ² : de 1 m ² à 85 m ²	7,80 €/m²
Forfait: de 86 m ² à 149 m ²	660,00 €
Forfait: de 150 m ² à 199 m ²	

	880,00 €
Forfait: de 200 m ² et plus	1 100,00 €
Caution pour les aires d'accueil de la fête foraine	250,00 €
Manège	
Tarif annuel	5 000,00 €
Déballage nocturne et diurne braderie/ml/jour	6,00 €
Vente au déballage - Marché artisanal nocturne	
Marché artisanal nocturne - la saison - 4 m linéaire	820,00 €
Marché artisanal nocturne - la saison - le m linéaire suppl.	55,00 €
Marché artisanal nocturne - la journée/ml	5,50 €
Vente au déballage - Véhicules ambulants <5m	
SAISON	1 655,00 €
JOURNEE	55,00 €
Vente au déballage - Véhicules ambulants >5m	
SAISON	2 760,00 €
JOURNEE	90,00 €
Vide-Grenier (par stand)	12,00 €
Droit de terrasses - par m²	
Terrasses <i>Front de mer -activité permanente</i>	
Terrasses fermées	

	101,00 €
Terrasses couvertes	69,00 €
Terrasses non couvertes	39,00 €
Terrasses Hors front de mer - activité permanente	
Terrasses fermées	50,50 €
Terrasses couvertes	39,00 €
Terrasses non couvertes	25,00 €
Droits de voirie	
Droit fixe et unique perçu à la délivrance de tout permis de stationnement	30,00 €
Droit d'occupation à l'occasion de travaux nécessitant une emprise sur la voie publique – tarif par semaine pour tout chantier < à 30 jours	20,00 €
Droit d'occupation à l'occasion de travaux nécessitant une emprise sur la voie publique – tarif par semaine pour tout chantier > à 30 jours	80,00 €
Stationnements temporaires	
Echafaudages, palissades et engins de levage	1,20 €/ml/j
Stationnement de bennes, camions et véhicules	2,40 €/m²/j
Dépôt de matériaux	4,80 €/m³/j
Stationnement de locaux de chantier	1,20 €/m²/j
Stationnement de véhicules, de matériels divers de chantiers ou dépôt de matériaux : Forfait mensuel (chantier > à 30 jours)	525,00 €
Autres travaux	
Ouverture de chaussée ou trottoirs (zones pavées ou béton désactivés)	250,00 €/m²
Ouverture de chaussée ou trottoirs	35,00 €/m²
Abaissement de bordures de trottoirs	25,00 €/ml
Pose de canalisation	45,00 €/ml
Carrotages et fouilles	Forfait : 60,00 €

Tarification complémentaire des droits d'occupation du domaine public		TARIFS VOTES
Occupation sans droit ni titre (redevance par an)	Découvert	80,00 €/ m² par an
	Couvert	140,00 €/ m² par an
	Fermé	200,00 €/m² par an
Débordements constatés		50,00 €/m² par jour
Extension exceptionnelle de maximum 24h pouvant être accordée		30,00 € le m²
Foire aux Plants		
Occupation de 6m linéaires		50,00 €
Occupation de 12m linéaires		90,00 €
Mise en place d'un trampoline		3 600,00 €
DEMENAGEMENTS		
Procédure de tarification des déménagements	Gratuité : <ul style="list-style-type: none"> • sous réserve que toutes dispositions de sécurité et de tranquillité publique aient été prises et ce, sur l'ensemble des voies, • à l'exception des voies en zone payante. Acquiescement à l'horodateur des places occupées	
		TARIFS VOTES
PARKINGS		
Parkings Calanque de Port d'Alon		
Parking supérieur - la journée		4,00 €
Parking inférieur - la journée		8,00 €
Parking inférieur - à partir de 14h		4,00 €
Tarifs Horodateurs ZONE ROUGE : Plage et Port - 8h-21h		
Pour 1 heure		1,80 €

Tarif Horodateurs ZONE ORANGE : Les Lucquets, Les Lavandes et Avenue de Tauroentum (le long du camping) - 8h-21h	
Pour 1 heure	1,50 €
Tarif Horodateurs ZONE JAUNE : Ludo, Mauric, Hameau de la Madrague et les Cyclades - 8h-19h	
Pour 1 heure	1,20 €
Tarif Horodateurs ZONE VERTE : MGEN, Plan de la Mer et Stade GUION	GRATUIT

TARIFS T.T.C PARKING GABRIEL PERI (payant de 8h à 19h)	Paiement au quart d'heure
	0 à 14' : 0,00 €
	15 à 29' : 0,00 €
	30 à 44' : 0,00 €
	45 à 59' : 0,00 €
	1h00-1h14 : 1,50 €
	1h15-1h29 : 1,50 €
	1h30-1h44 : 1,50 €
	1h45-1h59 : 1,50 €
	2h00-2h14 : 2,50 €
	2h15-2h29 : 2,50 €
	2h30-2h44 : 2,50 €
	2h45-2h59 : 2,50 €
	3h00-3h14 : 3,50 €
	3h00-3h14 : 3,50 €

	3h15-3h29 : 3,50 € 3h30-3h44 : 3,50 € 3h45-3h59 : 3,50 € 4h00-4h14 : 4,50 € 4h15-4h29 : 4,50 € 4h30-4h44 : 4,50 € 4h45-4h59 : 4,50 € 5h00-5h14 : 5,50 € 5h15-5h29 : 5,50 € 5h30-5h44 : 5,50 € 5h45-5h59 : 5,50 € 6h00-6h14 : 6,50 € 6h15-6h29 : 6,50 € 6h30-6h44 : 6,50 € 6h45-6h59 : 6,50 € 7h00-7h14 : 7,50 € 7h15-7h29 : 7,50 € 7h30-7h44 : 7,50 € 7h45-7h59 : 7,50 € 8h00-8h14 : 8,50 € 8h15-8h29 : 8,50 € 8h30-8h44 : 8,50 € 8h45-8h59 : 8,50 € 9h00-9h14 : 9,50 € 9h15-9h29 : 9,50 € 9h30-9h44 : 9,50 € 9h45-9h59 : 9,50 € Etc.
	Ticket perdu: 15,00 €
	Temps de passage < 2 minutes: 5,00 €
TARIFS T.T.C PARKING DU VIEUX PORT DES LECQUES (Assujetti à la TVA)	Païement au quart d'heure
1- Haute saison: (Juin - Juillet - Août) Payant de 8h à minuit tous les jours	0 à 14' : 0,00 € 15 à 29' : 0,00 € 30 à 44' : 0,00 € 45 à 59' : 0,00 €

2- Moyenne saison: (Avril - Mai - Septembre - Octobre) Payant de 8h à 19h tous les jours	1h00-1h14 : 2,50 € 1h15-1h29 : 2,50 € 1h30-1h44 : 2,50 € 1h45-1h59 : 2,50 € 2h00-2h14 : 5,00 € 2h15-2h29 : 5,00 € 2h30-2h44 : 5,00 € 2h45-2h59 : 5,00 €
3- Basse saison: (Janvier - Février - Mars - Novembre - Décembre) Payant de 8h à 19h, <u>uniquement</u> les samedis, dimanches et jours fériés	3h00-3h14 : 7,50 € 3h15-3h29 : 7,50 € 3h30-3h44 : 7,50 € 3h45-3h59 : 7,50 € 4h00-4h14 : 10,00 € 4h15-4h29 : 10,00 € 4h30-4h44 : 10,00 € 4h45-4h59 : 10,00 € Etc. Ticket perdu: 50,00 €
TARIF STATIONNEMENT COMMERCANTS QUARTIER DES LECQUES - LES JARDINS DE LA MER (Place individuelle par an dans la limite du nombre de places disponibles)	300,00 €
TARIF PLACES DE STATIONNEMENT PARKING MAURIC (10 places dédiées à l'Hôtel Chanteplage)	3 300,00 €

9) CIMETIERE

	TARIFS VOTES
Tarif concessions à bâtir: sous réserve des emplacements disponibles (cimetière A, B, C et D)	
Concessions perpétuelles	
4 places	3 500,00 €

	6 places			4 200,00 €
	Concessions trentenaires			
	4 places			2 100,00 €
	6 places			2 950,00 €
Tarifs des concessions adaptés au cimetière E)				
		Caveau HT	TVA 20%	Terrain
	Concessions perpétuelles			Total TTC
	4 places	2 916,00 €	583 €	4 701,00 €
	6 places	3 560,00 €	712 €	7 728,00 €
	Concessions trentenaires			
	2 places	2 187,00 €	437 €	1 876,00 €
	4 places	2 916,00 €	583 €	2 301,00 €
	6 places	3 560,00 €	712 €	4 628,00 €
Autres tarifs				
	Mise en attente dans le caveau communal			120,00 €
	Cathédrale du Silence Trentenaires			1 800,00 €
	Columbariums			
	Perpétuels			2 650,00 €
	Trentenaires			1 650,00 €

10) TRANSPORTS

	TARIFS VOTES
NAVETTE Interquartiers	Ticket à l'unité 0,80 € Carnet de 10 trajets: 5 € <i>inchangé</i>

Le Conseil Municipal, par :

28 Voix POUR

2 Voix CONTRE

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

2 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART (procuration à Madame Stéphanie LEITE), Stéphanie LEITE)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget de la Commune et formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY